

Article 1 : Validité des conditions générales de ventes

Nos conditions générales de ventes sont seules valables, même en cas d'indication contraire mentionnée dans les conditions générales d'achats de nos clients. Le seul fait de passer commande implique l'acceptation expresse et sans réserve de chacune d'entre elles.

Tout acheteur qui laissera une évaluation négative à notre rencontre sans même nous consulter avant, peut se voir refuser toutes nos garanties.

Pour que les transactions se passent dans les meilleures conditions, veuillez bien vouloir respecter nos conditions générales de vente.

Article 2 : Commande, prix et délais de livraison

Toute commande passée doit être payée. Nos prix sont toutes taxes comprises et nets de toute remise.

Délais : Votre produit est expédié sous 24 à 48 heures ouvrés après validation. Un retard de livraison ne peut en aucun cas donner droit à des indemnités.

Les commandes sont expédiées à l'adresse indiquée sur le site, si celle-ci n'est pas correcte, vous assumerez toutes les conséquences.

Article 3 : : Transport

Nos marchandises voyagent aux risques et périls du client. Il appartient à celui-ci de vérifier la conformité et le bon état des matériels livrés, afin d'émettre les réserves légales et de signifier si nécessaire, au transporteur et à la société DINA GAPS, la nature des dommages par mail et par lettre recommandée avec accusé de réception sous 48 heures.

Article 4 : : Règlement

Nos ventes sont payables au comptant et sans escompte.

Des indemnités forfaitaires seront facturées dans les cas suivants : 25 € HT pour tout incidents de paiement – 140 € HT pour une mise en recouvrement sans litige déclaré et après envoi d'une dernière mise en demeure. Les intérêts de retard, calculés au taux des avances de la Banque de France, majorés de 3 %, courent de plein droit à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par acte d'huissier ou par lettre recommandée.

A titre de clause pénale, une indemnité de 15 % nous sera due sur les factures non réglées à l'échéance normale.

En cas de règlement judiciaire, même suivi de concordat, nous nous réservons la possibilité de résilier tous les accords conclus avec l'acheteur.

Article 5 : : Droit de rétractation

Conformément aux dispositions légales en vigueur, dans le cadre d'un achat effectué auprès de la société DINA GAPS, l'Acheteur dispose d'un délai de 14 jours à compter de la réception du (des) Produit(s) commandés pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité

Ce délai de 14 jours court à compter de la réception du produit.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix du ou des Produits acheté(s) et les frais d'envoi seront remboursés les frais de retour restant à la charge de l'Acheteur.

Les retours sont à effectuer dans leur état d'origine et complets (emballage, accessoires, notice...) dans un conditionnement identique à celui utilisé lors de l'expédition permettant leur commercialisation.

Les retours doivent également être accompagnés d'un justificatif d'achat d'une copie de la facture ou du bon de livraison d'achat pour une gestion optimisée.

Article 6 : Réclamations

Toute réclamation, pour être recevable, doit être formulée par mail et par lettre recommandée, dans les sept jours qui suivent la réception de la marchandise. A défaut, chaque livraison effectuée est considérée sans réserve.

Article 7 : Retour de produits

Pour les retours et échanges, il faudrait nous contacter pour avoir un bon pour accord. Le transport est à la charge de l'acheteur. L'objet doit être renvoyé dans un délais de 14 jours suivant la réception.

Les produits ne sont repris que dans leurs emballages d'origine sauf les produits personnalisés ayant fait l'objet d'un bon à tirer.

Article 8 : Réserve de propriété

Les marchandises vendues et livrées restent la propriété de la société DINA GAPS, jusqu'au paiement intégral et définitif de la facture qui les concerne, l'acceptation d'une traite ou d'un billet à l'ordre n'apportant pas de novation. La société DINA GAPS en conserve la propriété même si les marchandises ont été entreposées sur le chantier ou la propriété d'un tiers. Le vendeur pourra procéder à la reprise totale ou partielle et prendre toute mesure conservatoire de sa propriété sous le contrôle d'un huissier dans le cas où le paiement transférant la propriété ne se ferait pas à la date prévue sur la facture.

Article 9 : Attribution juridique

Le présent contrat est soumis à la loi française tant pour les règles de fond que pour les règles de forme.

Il appartient, par conséquent, au client de vérifier les possibilités d'importation des produits commandés au regard du territoire du pays de livraison.

Tout litige commercial devra nous être signalé par lettre recommandée avec accusé réception, dans un délai d'un mois suivant l'origine du dit litige, sous peine de nullité. Les contestations pouvant résulter du présent contrat sont de la seule compétence des tribunaux de PONTOISE, même en cas d'appel en garantie ou de la pluralité de défenseur et ce, nonobstant toutes clauses contraires, la loi applicable sera toujours la loi française.